

InfAuxonne

Magazine d'information de la ville d'Auxonne



Sommaire

VIE DE LA COMMUNE : 2

- Zone du Charmoy
- Plan Local d'Urbanisme
- Budget 2009
- Surtaxe assainissement

ACTION SOCIALE : 6

- Seniors en vacances
- Seniors 21
- Registre pour les événements exceptionnels
- Nouvelles structures

VIE SCOLAIRE : 7

- Elèves méritants
- Inscriptions scolaires
- Concours jeunes dessinateurs

CADRE DE VIE : 8

- Maisons fleuries
- Carrefour de la Poste
- Eaux usées / Am. eau potable
- Déviation poids lourds
- Salle du Vannois
- Portes de l'Arsenal
- Travaux divers
- Déjections canines

ASSOCIATIONS : 9

- A ne pas manquer
- Comité de jumelage
- Carnaval
- SOS Rivières propres
- Coup de projecteur

TRIBUNE LIBRE : 11

ZOOM : 12

- Droit de réponse
- 511^{ème} Régiment du Train
- Auxonne Passionnément

Rappel

L'inf'auxonne est votre magazine, le comité de rédaction appréciera vos informations, réflexions et vos photos. Le magazine est également ouvert aux associations sportives et culturelles qui souhaitent se faire connaître ou faire connaître leurs activités et le calendrier de leurs manifestations. Les informations et photos sont à fournir à la mairie.



Salle Événementielle - Programmation culturelle 2009 (p.10)



Depuis de nombreuses années, les acteurs auxonnais se plaignaient du peu d'attention des médias à leur égard. En quelques jours, radio, télévision, journaux y compris nationaux, se sont intéressés à notre ville.

Un véritable déferlement médiatique...

Et pourquoi ce soudain intérêt ?

L'aménagement d'une zone d'activités économiques !

Quand fin mars 2008, j'ai pris mes fonctions, j'ai découvert l'existence de plusieurs dossiers dont le Conseil Municipal n'avait pas eu connaissance, notamment un dossier très complet, très avancé d'une implantation d'une grande surface concernant l'enseigne Leclerc. Vous lirez dans ce numéro un important article sur le sujet qui vous informe de la situation telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Nous travaillons également pour la création d'une zone d'activités intercommunale sur Tillenay - Villers les Pots.

Depuis notre élection, nous avons travaillé à bras le corps sur le dossier des Aciéries du Val de Saône, dossier difficile, pour répondre à une double attente : supprimer cette friche industrielle et permettre un aménagement de l'espace ainsi libéré. Nous sommes intervenus au niveau ministériel pour tenter de débloquent ce délicat dossier. Notre Député Rémi Delatte nous apporte tout son soutien, le plan de relance nous offre une possibilité, ne la gaspillons pas!

Les travaux préparatoires à l'aménagement du carrefour de la Poste viennent de commencer. Les travaux du rond-point en lui même devraient débuter en septembre.

Ce numéro vous apporte d'autres informations sur les différentes activités de la municipalité et la vie associative.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Raoul Langlois
Maire d'Auxonne



Vie de la commune

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU CHARMOY

Le passé

Les contacts de la précédente Municipalité avec le Groupe LECLERC remontent à 2005. Ils se sont concrétisés par une étude de marché datant de février 2006, réalisée à la demande de la Municipalité en place à l'époque et de la Scapalsace, (Groupe LECLERC).

Dans la continuité, cette même Municipalité classait en juillet 2006, ce secteur en « zone d'urbanisation future à vocation d'activités » du Plan Local d'Urbanisme. Une étude spécifique très approfondie aboutissait alors à des « orientations d'aménagement » déterminant très précisément l'organisation interne de cette zone, les accès, dessertes etc.

Dès avril 2008, le Groupe LECLERC et les autres candidats à l'implantation, y compris les artisans demandeurs locaux, se sont manifestés. Tous ont été reçus, à leur demande, à différentes reprises, comme d'ailleurs les représentants de l'Union Commerciale.

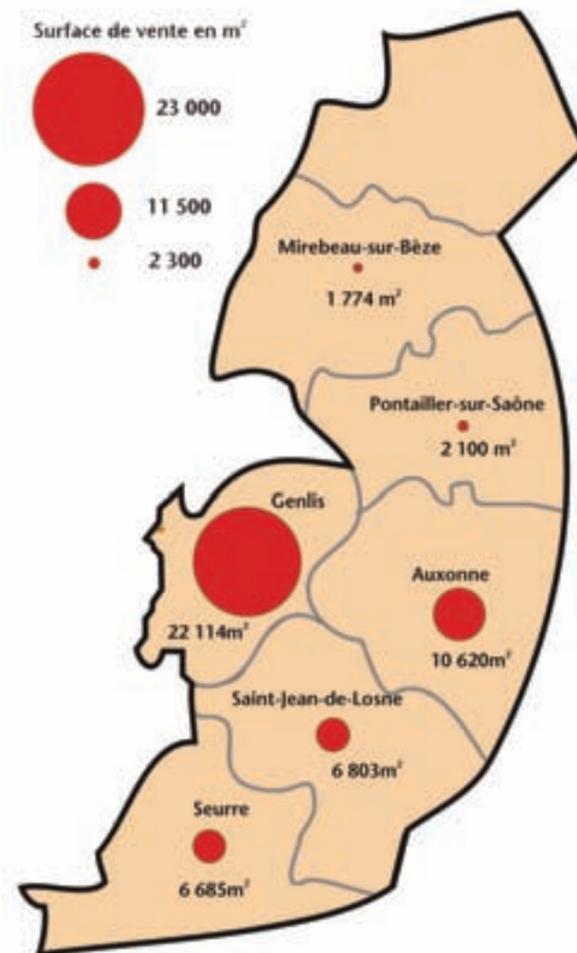
Force est de constater que l'opposition actuelle, si avide de concertation sur ce dossier, n'a elle-même organisé aucun débat en Conseil Municipal à ce sujet entre 2005 et 2008, aucune communication à l'époque, sauf partiellement au sein de la majorité en place, alors divisée sur le sujet, puis silence radio, période électorale oblige. Pourtant, le rejet d'un tel projet aurait tout autant mérité un débat public.

Lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2008, un débat a eu lieu en toute transparence (plus de 5 pages retranscrites dans le Procès Verbal) au cours duquel ont notamment été évoqués les taux d'évasion (variant de 24.4 % en alimentaire à 69.1 % en accessoires autos pour un taux global de 41.9 % du marché théorique), et les attentes des consommateurs en matière de développement de la concurrence et de l'offre dans certains secteurs (produits culturels, sport etc) peu ou pas pourvus. Leur demande est légitime puisque, par comparaison avec le canton de Genlis comptant 22114 m² de surface de vente pour 20131 habitants, celui d'Auxonne ne dispose que de 10620 m² pour 14440 habitants (population municipale 2009, source INSEE), soit 33 % de surface de vente en moins par habitant (cf données Chambre Commerce Industrie, voir schéma ci-contre).

Un vote s'est ensuite déroulé selon les modalités prévues à l'ordre du jour (à bulletins secrets). M. le Maire a soumis la question suivante à l'appréciation des élus : « êtes-vous favorable à l'implantation d'une grande surface à dominante alimentaire supérieure à 1000 m² sur la zone du Charmoy ? ». 21 élus de la majorité ont alors répondu NON, ceux de l'opposition refusant de prendre part au vote.

Très réactif, le Groupe LECLERC a alors modifié son projet qui, depuis 2005 et jusqu'au vote, comportait une « grande surface à prédominance alimentaire » (cf analyse économique évoquée plus haut). Après examen, l'avant-projet modifié s'est avéré intégralement conforme aux prescriptions de différentes natures en vigueur, notamment aux restrictions votées, aux orientations d'aménagement intégrées au PLU etc.

Depuis, un autre débat impromptu mais bien réel, s'est tenu lors du Conseil Municipal du 26 mars 2009. Enfin, une réunion de travail du Conseil Municipal portant sur le projet a eu lieu le 23 avril 2009.



SURFACES DE VENTE DE PLUS DE 300 m² PAR CANTON DANS LE VAL DE SAÔNE (source CCI 1er trimestre 2009)

Le présent

Où est située la zone du Charmoy ?

Immédiatement à la sortie d'Auxonne, direction Dole, à droite, en face des Granges Hautes.

Est-elle trop éloignée du centre ville ?

NON. Telle fut la réponse de la Municipalité antérieure à l'origine du classement de cette zone. Il est vrai que, compte-tenu de la répartition très étendue de la population avec des hameaux, des Granges Hautes actuellement tout aussi éloignées du centre ville, ce critère ne constitue pas un obstacle, d'autant que, désormais, les zones

commerciales sont systématiquement implantées en périphérie des villes puisqu'il faut raisonner sur une zone de chalandise dépassant très largement la localité.

La voirie locale est-elle adaptée ?

OUI. Le contournement tout récent est tout à fait adapté ainsi que la RD 905. Un projet d'aménagement concernant le carrefour de la poste est en cours. Un rond point est également en prévision Place de Verdun.

Sur quelle surface porte le projet ?

Sur la moitié environ de la zone du Charmoy, soit approximativement 19 hectares.

Où en sont les acquisitions de terrains ?

Les propriétaires ayant réservé un très bon accueil aux propositions de l'acquéreur, 99 % des compromis ont été signés rapidement.

La commune d'Auxonne a-t-elle trahi la Communauté de Communes (cf Bien Public du 08/04/2009) ?

NON. Le Maire a rencontré le Président de la Communauté de Communes pour l'informer de l'évolution du projet. Il lui a, dès le 15 janvier 2009, proposé également un rendez-vous avec les investisseurs pour qu'il prenne connaissance, de façon plus approfondie, du dossier. Ce dernier a été présenté aux membres de la Commission Economie de la Communauté de Communes du 23/03/2009. Il appartenait au Président de cette structure d'en informer l'ensemble des Conseillers Communautaires.

Le Maire a-t-il, comme les opposants au projet le prétendent, changé d'avis ?

NON. Sa position a évolué avec le dossier lui-même. En effet, initialement « à prédominance alimentaire », le projet a ensuite subi des adaptations majeures pour le mettre en adéquation avec le vote du 17/12/2008.

Ce projet est-il compatible avec le processus de développement durable introduit par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987 ?

OUI. Puisqu'il concilie les 3 critères imposés :

- développement économiquement efficace car source d'investissements et de créations d'emplois pérennes sur un territoire comptant peu d'entreprises ;
- développement socialement équitable car satisfaisant les besoins des générations actuelles en comblant une part importante de marché non pourvue, en développant les surfaces de vente proposées aux consommateurs et une concurrence bénéfique à leur pouvoir d'achat ;
- développement écologiquement soutenable grâce au respect des normes « Haute Qualité Environnementale », des diminutions de déplacements des consommateurs vers d'autres zones commerciales éloignées etc.

En résumé, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » et visant « une économie dynamique, le plein emploi, ... la protection de l'environnement ... »





depuis la route départementale 905



depuis la rue Rosières

Pourquoi la Municipalité soutient-elle ce projet ?

- Parce qu'elle doit satisfaire l'intérêt général, sachant que ce projet répondra aux attentes d'une grande majorité de consommateurs en demande de plus d'offre et plus de concurrence au niveau local, qui n'auront alors plus à se déplacer.
- Parce qu'elle ne peut négliger l'apport d'une nouvelle clientèle extérieure qui viendra consommer sur notre territoire, (accroissement de la population de 12.29 % passant de 30561 en 1999 à 34000 habitants en 2006 pour la zone de chalandise).
- Parce qu'il serait indécent, en ces temps de crise internationale, de renoncer à une telle opportunité assimilable à un véritable plan de relance au niveau local, que beaucoup envient à la commune d'Auxonne.
- Parce que ce projet sera source de recettes fiscales, pour la Communauté de Communes et la ville d'Auxonne, ce qui bénéficiera à tous les habitants du canton.
- Parce qu'elle sait qu'en cas de refus (sur quels motifs d'ailleurs), un projet alternatif aurait vu le jour à proximité, sans aucun avantage pour le tissu économique local.
- Tout simplement, parce que gérer c'est prévoir, anticiper, décider, faire des choix et qu'elle entend assumer les responsabilités qui lui ont été confiées, notamment en matière de développement économique et touristique.

Le futur

Que comportera ce projet ?

- Sont projetés (cf esquisse) :
- une grande surface LECLERC avec, notamment, alimentation, bazar léger, vêtements, culture-loisirs, restauration rapide, galerie marchande,
 - un magasin de bricolage
 - un centre auto avec station service
 - une zone d'environ 5000 m² de moyennes surfaces avec différentes enseignes (sports, jouets etc)
 - une cafétéria
 - un hôtel de 40 à 50 chambres.

Cet hôtel sera-t-il « viable » ?

OUI. Aucun investisseur n'engagerait des fonds privés dans un projet non viable. Cet équipement, de classe moyenne, comblera les manques locaux en matière d'accueil de bus de passage sur l'axe Dole-Dijon, très fréquenté, et participera au développement touristique de la Commune.

A quoi ressemblera cette zone ?

Le projet d'ensemble respectera une harmonie architecturale tenant compte des nouvelles normes « Haute Qualité Environnementale ».

A qui sera destinée la galerie marchande ?

En priorité aux commerçants locaux.

A quels prix ?

L'investisseur s'est engagé par écrit à louer ces cellules aux commerçants locaux à conditions financières préférentielles.

Y a-t-il déjà des candidats ?

OUI, plusieurs ont déjà manifesté leur intérêt.

Quelles autres enseignes accompagneront le Groupe LECLERC ?

La Municipalité sera consultée lors du choix, ultérieur, des nombreuses enseignes candidates à l'implantation.

Quel sera le montant des investissements ?

15 à 20 Millions d'euros d'investissement travaux sur fonds privés.

Les finances de la Commune seront-elles mises à contribution ?

En aucun cas puisqu'il s'agit d'un projet entièrement PRIVE, sans aucun coût financier pour la Commune.

La Communauté de Communes sera-t-elle financièrement mise à contribution ?

NON, l'investisseur PRIVE prendra en charge la totalité de l'aménagement de la zone : voirie, réseaux, etc.

La Communauté de Communes sera-t-elle lésée ?

NON, au contraire, puisque sans déboursier le moindre argent public (ce qui évite un emprunt),

elle bénéficiera de recettes fiscales supplémentaires grâce à la fiscalité additionnelle en vigueur.

Combien d'emplois seront-ils créés ?

Outre les répercussions économiques directement liées aux travaux qui dureront environ 18 mois (marchés à portée des entreprises locales, logement et consommation des ouvriers ...), environ 250 emplois « équivalents temps plein » pérennes seront créés sur la zone.

D'où proviendront les recrutements ?

L'investisseur s'est engagé par écrit à recruter en priorité au niveau local. Pour rappel, le nombre de demandeurs d'emploi à Auxonne, avoisine les 378.

Quelles seront les prochaines étapes administratives ?

Ce dossier sera soumis à l'avis obligatoire de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Le Maire d'Auxonne dispose d'une voix au sein de cette commission composée d'une petite dizaine de membres. En cas d'avis favorable, un dossier devant respecter la réglementation en matière d'urbanisme sera déposé et le Maire délivrera alors les autorisations correspondantes.

Sur quels critères se prononcera la C.D.A.C. ?

Lorsqu'elle statuera sur l'autorisation d'exploitation commerciale, la C.D.A.C. se prononcera sur les effets du projet en matière :

- d'aménagement du territoire,
- de développement durable,
- et de protection des consommateurs.



Galerie marchande et son puit de lumière

La limitation de la concurrence sur un territoire donné dans le but de protéger les commerces en place entre-t-elle en ligne de compte dans la décision de la CDAC ?

NON. La nouvelle Loi de Modernisation de l'Economie a supprimé les critères relatifs à la concurrence. Son article L 750-1 précise en outre que « dans le cadre d'une concurrence loyale, les implantations d'activité doivent contribuer à la modernisation des équipements commerciaux, à leur adaptation à l'évolution des modes de consommation et des techniques de commercialisation, au confort d'achat du consommateur et à l'amélioration des conditions de travail des salariés ».

Quelles sont les incidences prévisibles sur le commerce local ?

Peu de petits commerces seront touchés. Quant aux grandes surfaces en place, elles devront certainement adapter leurs prix (indice OPUS), ce qui bénéficiera aux consommateurs. Les commerces du centre ville devront profiter de leur implantation pour assurer un service de proximité aux clients pas ou peu mobiles avec un accueil, des services, par exemple, après-vente plus adaptés aux attentes des consommateurs.

Il faut rappeler que le taux d'évasion avoisinera encore les 31 % après la réalisation du projet.

A quelle date est prévue l'ouverture ?

Dans environ 24 mois.

Quelle est la position de la Municipalité par rapport au projet d'extension d'Intermarché ?

Depuis avril 2008, la Municipalité a soutenu ce projet portant sur le site des anciennes Aciéries du Val de Saône et continue à le faire. Le Mandataire liquidateur, toujours propriétaire du terrain, ne dispose pas des fonds nécessaires à la dépollution, elle-même conditionnant la vente à un accédant privé. La Municipalité lui a donc proposé d'acquérir ce terrain pour le dépolluer, sous condition d'attribution des aides affectées au nouveau plan de relance gouvernemental, pour ensuite le revendre. A cette fin, un dossier a été déposé auprès du Ministère. La Municipalité a par ailleurs lancé, par délibération du 27 juin 2008, la modification du Plan Local d'Urbanisme visant à réhabiliter le secteur des Aciéries du Val de Saône – Ets Joly, en vue de l'extension éventuelle d'Intermarché dont les dirigeants ont également été reçus et informés à différentes reprises. Leur projet portant sur une surface de vente de mobilier n'est pas remis en cause, puisque ce secteur ne sera pas pourvu sur la zone du Charmoy. L'enquête publique est en cours (voir encart ci-dessous) et se terminera le 5 juin 2009.

Quelle est la position de la Municipalité en matière de développement ?

D'une manière générale, qu'il s'agisse d'Intermarché ou d'autres investisseurs potentiels, elle soutiendra tous projets en cours ou à venir susceptibles de développer les tissus économique et touristique locaux, avec pour seul souci de défendre l'intérêt général.

PLAN LOCAL D'URBANISME

- **Révision simplifiée n°3** portant sur la création d'une maison de la petite enfance, rue de Chevigny.

- **Modification n°3** portant sur la reconquête urbaine du secteur des Aciéries du Val de Saône et des établissements Joly, rue de Labergement.

Les enquêtes publiques correspondantes se déroulent au bureau des Services Techniques de la Mairie, 3 rue du Château 21130 AUXONNE, aux jours et heures habituels d'ouverture, jusqu'au 5 Juin.

Permanence du commissaire enquêteur :
Mardi 19 Mai 2009 de 9h00 à 12h00
Vendredi 5 Juin 2009 de 14h00 à 16h30

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE E.LECLERC

	14 Avril 2009
SCAPALSACE 157, RUE DU LADHOF Z.I. NORD 68025 COLMAR CEDEX TEL. 03 89 21 16 21 FAX 03 89 21 16 20 E.MAIL : ecleclerc.centrale@scapalsace.fr	Mairie d'AUXONNE Hôtel de Ville - Place des Armes 21130 - AUXONNE <u>A l'attention de M. Le Maire</u>
V/n° : N/n° : Objet : FT / NB	
<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre collaboration avec le Mouvement E.LECLERC en vue de la création d'un ensemble commercial sur la zone du Charmoy à AUXONNE.</p> <p>Cette implantation devrait générer au terme de sa globalité environ 250 emplois équivalents temps plein, dont le recrutement se ferait prioritairement au niveau local.</p> <p>Diverses enseignes et activités artisanales se créeront suite à notre implantation. Leur installation serait gérée en collaboration avec la Municipalité et/ou Communauté des Communes tant au niveau des commerçants de la galerie marchande (location aux volontaires d'Auxonne à des conditions préférentielles), qu'aux autres activités artisanales.</p> <p>A ce jour, la maîtrise foncière de la zone est concrétisée grâce à votre discrétion. Nous sommes conscients des difficultés que vous rencontrez, mais l'enjeu est de taille. La divulgation aurait fait échouer le projet.</p> <p>Il est d'autre part surprenant qu'au moment même où notre projet est connu, d'autres enseignes soudainement ont également des projets.</p> <p>On peut se poser diverses questions :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Devant notre position dominante, pourquoi ces enseignes ont-elles attendu si longtemps ?2) Pourquoi déclarer dans la presse : « Si Leclerc s'installe, j'abandonne mon projet ». A croire que leur projet n'était pas solide, donc pas préparé. <p>Nous ne sommes donc pas surpris de la position de nos concurrents. Il est simplement important que chacun fasse bien son métier dans le respect du consommateur.</p> <p>Aujourd'hui, l'offre commerciale de la région d'Auxonne est essentiellement représentée par de petits supermarchés, proposant un choix limité en produits de base. Les consommateurs sont plus attachés que par le passé à leur confort d'achat, plus exigeants en matière de choix et de service, et n'hésitent plus à se rendre dans les grands centres commerciaux des villes avoisinantes. Cela entraîne inévitablement une forte évasion commerciale et la perte de chiffres d'affaires pour les commerçants locaux.</p> <p>Notre implantation retiendrait les consommateurs sur la région, entraînant une redynamisation et un profit pour tout le tissu local. L'investissement serait d'environ 20 Millions d'euros. Notre projet bien réel, s'intégrera dans la nouvelle législation concernant les normes HQE, environnementales avec fabrication et récupération des énergies renouvelables.</p> <p>Notre arrivée renforcera la concurrence entre grandes enseignes, ce qui permettra de proposer aux consommateurs les prix les plus bas du marché.</p> <p>Le Mouvement E.LECLERC désire fortement s'implanter sur la région d'Auxonne. Il est vraisemblable qu'aucune autre implantation passée ou future n'ait représenté un investissement aussi important, tant en terme financier, que créateur d'emplois. Les retombées financières seront très importantes pour la Commune et la Communauté des Communes, sans contrepartie de votre part. De plus, d'autres activités viendront se greffer autour de notre projet.</p> <p>Pour le bon avancement de l'opération, la collaboration avec tous les Elus est nécessaire. L'aboutissement de cet ensemble commercial apportera sans aucun doute un nouveau dynamisme à la région et à ses habitants.</p> <p>Comptant sur votre collaboration,</p> <p>Veillez accepter, Monsieur le Maire, nos plus sincères salutations.</p> <p>F. TRITANT Président de l'Expansion </p>	

- **Révision simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme** portant sur le reclassement des parcelles, propriété des établissements MIELLE-DESPLAT, rue de Moisse (Délibération n°2009-17 du 28 Janvier 2009 complétant celle du 21 Février 2008 n°2008-49).

- **Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme** portant sur la modification des orientations d'aménagement relatives au projet de port (Délibération n°2009-16 du 28 Janvier 2009).

Lancement des procédures menées conjointement.

BUDGET 2009 :

L'élaboration du budget principal de 2009 tient compte d'un contexte économique délicat :

- du transfert de la compétence Centre de loisirs sans hébergement à la Communauté de Communes, soit une baisse des charges d'environ 96 000 € (frais de personnel, alimentation, carburants, petites fournitures, entretien des locaux...).
- de la prise en charge de l'annuité d'un montant de 73 000 € des emprunts contractés en 2008 pour un montant de 1 365 000 €.
- de la réforme gouvernementale plannant la taxe professionnelle des

entreprises et qui oblige la commune à reverser 50 000 € de plus à l'Etat en 2009.

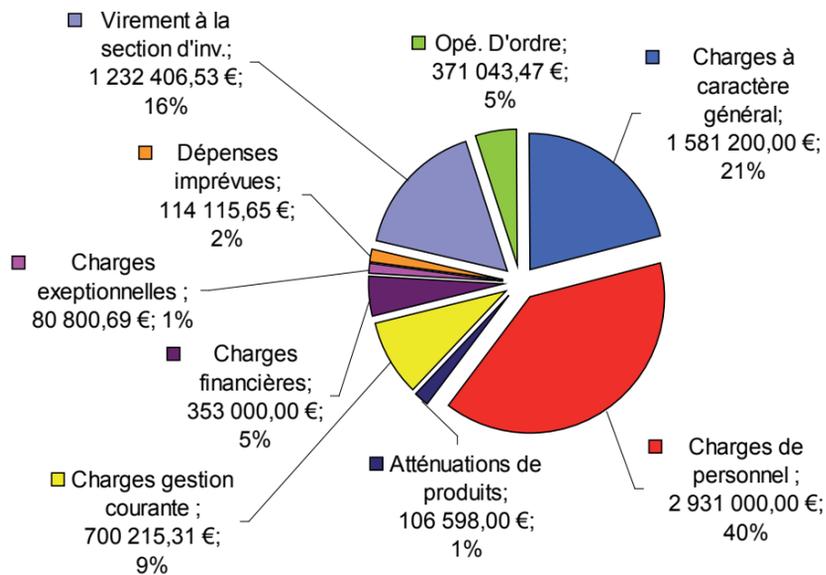
- de la diminution des bases d'imposition en 2009, ce qui impacte négativement les recettes fiscales attendues.
- de la baisse attendue des droits de mutation suite au ralentissement de l'immobilier.

Par ailleurs, si le volume des emprunts reste élevé : 1 481 000 €, il s'explique par l'emprunt qui serait contracté pour financer la réhabilitation du site des Acieries du Val de Saône : 950 000 €.

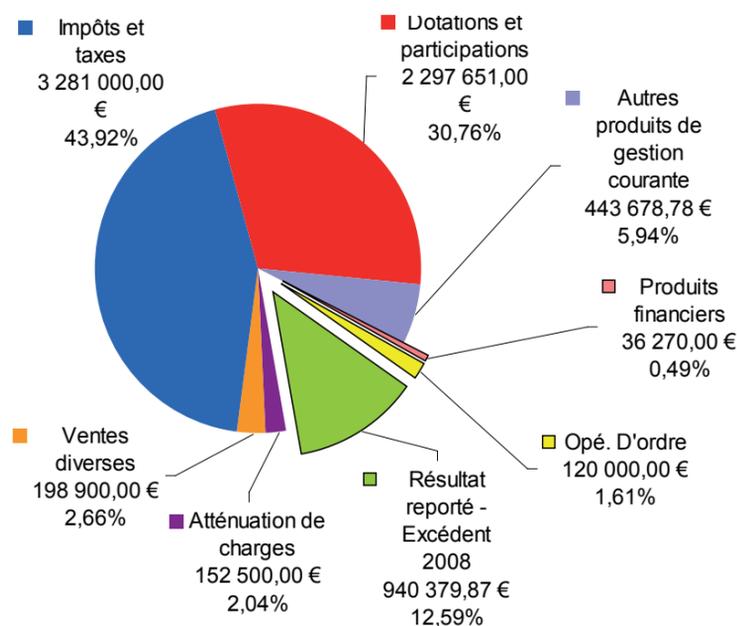
Si la ville réalisait cette opération, elle contracterait un emprunt relai remboursable in-fine. Les charges financières engendrées seraient intégrées dans le prix de la revente du site.

De fait le montant des emprunts nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à 531 000 €, montant inférieur au capital remboursé (678 000 €) ce qui traduit une amorce de désendettement, quant au taux des taxes communales, leur progression a été limitée à 2 %.

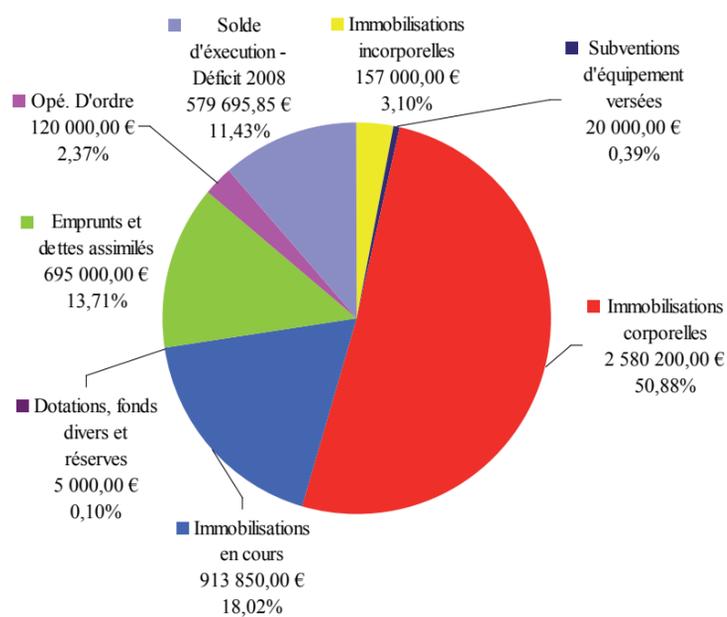
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009



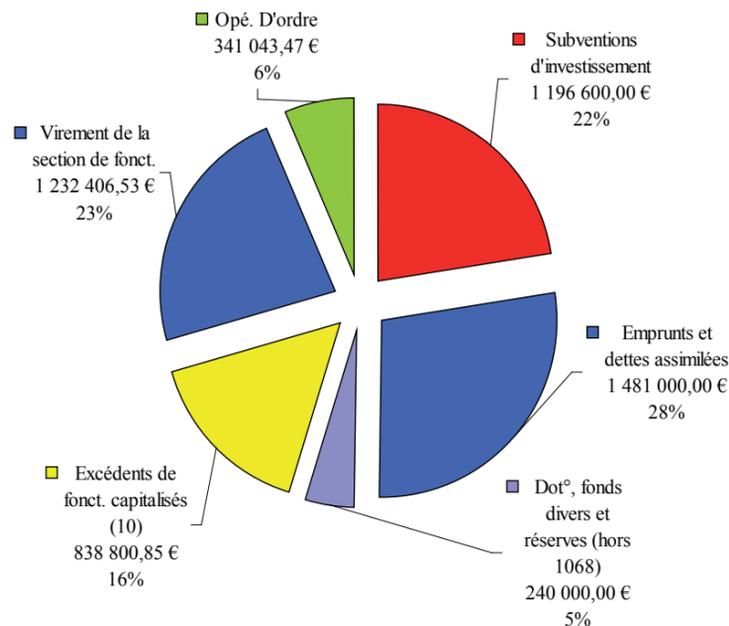
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2009



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2009



SURTAXE ASSAINISSEMENT – PART COMMUNALE :

Cette surtaxe alimente le budget annexe de l'assainissement et permet ainsi de réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation des réseaux anciens ou à l'aménagement de nouveaux réseaux.

Comme tout budget, le budget annexe de l'assainissement doit s'équilibrer. Or au compte administratif de l'exercice 2008 voté le 26 février 2009 il a été constaté un déséquilibre de 376 874,20 € consécutif aux travaux d'investissement exécutés en 2007 et non financés à l'époque.

Compte tenu des travaux restant à réaliser au 31/12/2008 pour un montant de 360 000 € et des travaux programmés sur 2009 pour 52 400 €, c'est un emprunt d'environ 800 000 € qui devra être contracté cette année.

L'annuité d'un tel emprunt remboursable en 30 ans, avec taux d'intérêt de 5 % s'élève à environ 66 100 €, somme que la ville aura à supporter en plus sur 2010.

Or comme le budget assainissement doit s'autofinancer, il convenait de trouver une recette

équivalente pour couvrir cette dépense. La seule possibilité a été d'augmenter la part communale de la surtaxe qui passe de 0,4589 € / m³ à 0,6416 € / m³, sachant que le dernier chiffre connu pour la consommation annuelle facturée est de 362 285 m³.

Cette augmentation de 0,1827 € / m³, pour une consommation annuelle de 120 m³ (norme retenue dans les calculs pour les moyennes nationales) engendre une augmentation de la facture pour l'utilisateur de 21,92 € sur l'année, soit 1,82 € par mois.

Action Sociale

Seniors en vacances

Le CCAS de la ville d'Auxonne vous propose de partir à la découverte des merveilles de la Côte d'Azur...

8 jours / 7 nuits
Village Club Le Lion de Mer
SAINT-RAPHAEL (Var)

Départ d'Auxonne le samedi 17 octobre au matin
Retour le samedi 24 octobre après-midi.

- 1er jour : Arrivée (accueil et présentation du programme)
- 2ème jour : Grimaud (découverte du village en pierre de Grimaud, son château, son moulin, ses vieilles rues typiques)
- 3ème jour : Journée libre (Domaine du Mas Blanc : activités)
- 4ème jour : Les Arcs sur Argens-Circuit touristique (village de type médiéval entouré de forêts vallonnées de vignes)
- 5ème jour : Saint-Tropez (visite de la baie des stars en bateau, flânerie dans les ruelles et visite commentée du village)
- 6ème jour : Journée libre (Domaine du Mas Blanc : activités)
- 7ème jour : Grasse (découverte de la capitale mondiale des parfums, visite des ateliers de fabrication et du village)
- 8ème jour : Départ

Les atouts de la résidence :

Piscine découverte
Proximité de la plage et du centre ville

350 € par personne
(à déduire 170 € de participation ANCV si non imposable)
Possibilité de régler en deux ou trois fois



Transport en autocar intégralement pris en charge par le CCAS de la ville d'Auxonne



Renseignements et inscriptions auprès du service social de la Mairie d'Auxonne : 03 80 27 00 51

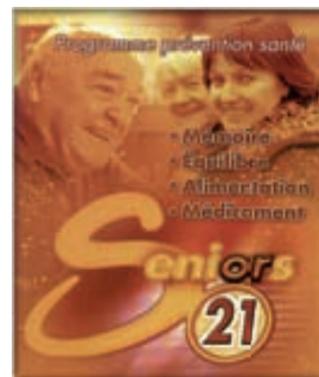
PROGRAMME PRÉVENTION SANTÉ SENIORS 21

Le programme Prévention santé seniors 21 s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, qui résident en Côte-d'Or. Il a pour finalité de préserver leur qualité de vie et leur autonomie en leur proposant un programme de prévention global articulé autour de quatre modules initiaux : mémoire, équilibre, alimentation et médicament.

Le dispositif est constitué de quatre modules dont les contenus et les objectifs spécifiques concourent à la réalisation de l'objectif global de prévention.

1. « Pac Eureka » vise à entretenir et à accroître les facultés cérébrales et l'équilibre psychologique.
2. Les « ateliers équilibres » ont pour objectif de diminuer le risque, la fréquence et la gravité des chutes.
3. Le module « alimentation » permet aux personnes d'adapter leur comportement alimentaire à leur âge.
4. Enfin « du bon usage du médicament » a pour vocation d'aider les seniors à mieux gérer la prise médicamenteuse. L'ensemble de ces modules est basé sur des séances collectives animées par des professionnels ou des bénévoles formés dans le domaine choisi.

Le service social de la ville d'Auxonne, partenaire du programme, est à votre disposition pour tous renseignements ou inscriptions (tel : 03.80.27.00.51.)



Seniors 21 fait l'objet d'un partenariat au niveau départemental entre la MSA Bourgogne, la Mutualité française, la caisse d'assurance-maladie de Côte-d'Or, la fédération départementale des retraités et personnes âgées (FAPA), la caisse régionale d'assurance-maladie Bourgogne-Franche-Comté et le conseil général de Côte-d'Or.

LE REGISTRE POUR LES ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS

Les maires ont pour mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées afin de permettre au préfet de mettre en place un plan d'alerte susceptible d'être déclenché en cas d'évènement exceptionnel, comme par exemple la canicule. Il vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables. L'inscription sur ce registre permet l'intervention rapide des services auprès des personnes à risque isolées. Il s'agit d'une démarche volontaire, qui ne revêt pas de caractère obligatoire.

Qui peut figurer sur le registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail,

• les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé ou de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne ou de la carte d'invalidité ou de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité, Ces personnes doivent résider à leur domicile.

Qui peut demander l'inscription d'une personne?

- La personne elle-même
- Son représentant légal
- Un tiers (ami ou proche, médecin, services d'aide ou personne intervenante).

Comment s'inscrire ?

Plusieurs possibilités vous sont offertes:

- Par appel téléphonique au C.C.A.S. : 03.80.27.00.51

• En venant au service social de la mairie, place d'Armes

La demande d'inscription est formulée à la mairie, la personne concernée reçoit un formulaire d'inscription qu'elle retourne au service social, puis un accusé d'inscription de l'enregistrement sur le registre lui est adressé. Toute confidentialité est garantie. Les personnes figurant sur le registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant.

Pour les personnes inscrites les années précédentes il est inutile de renouveler l'inscription. Un courrier leur sera adressé confirmant leur maintien sur la liste.

DEUX NOUVELLES STRUCTURES A AUXONNE

Fruit d'une convention entre le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon et le Conseil Général de Côte d'Or, deux nouvelles structures ont ouvert leurs portes à Auxonne, au sein d'un espace commun: le Château Louis XI (près de la Halte garderie).

- **Ouvert depuis avril 2008**, le Centre de Planification et d'Education Familiales (CEPF) propose des consultations médicales concernant la contraception et le suivi de grossesse, ou toute autre question liée à la sexualité. Une conseillère conjugale et familiale peut vous recevoir pour des difficultés dans la relation conjugale,

la vie amoureuse ou les relations parents-enfants. Le centre de planification travaille également en partenariat avec des établissements scolaires lors de missions d'information et de prévention, auprès des élèves, autour de la sexualité.

Horaires d'ouverture :

- **mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00**
- **jeudi de 9 h 00 à 16 h 00**

- **Ouvert depuis juin 2008**, le Centre d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDDIST)

assure gratuitement le dépistage, le diagnostic et le traitement des Infections Sexuellement Transmissibles, et propose également une consultation de dépistage du Sida et des Hépatites B et C.

Horaires d'ouverture :

- **jeudi de 10h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00**

Les consultations et les entretiens sont ouverts à tous, gratuits et confidentiels. Les mineurs peuvent être accueillis sans autorisation parentale.

Pour joindre les deux structures, un seul numéro : 03 80 39 45 89

Vie Scolaire

LES ELEVES MERITANTS : PRIX DU 27 MARS 2009

Martine LASSAGNE, Adjointe aux Affaires Scolaires, a prononcé un discours mettant en lumière les valeurs de l'effort et du travail : « Notre ville d'Auxonne est fière de couronner les jeunes talents mais aussi, je voudrais que vous transmettiez à vos petits copains et collégiens, que même si certains ont des difficultés à se hisser dans le peloton de tête, il faut qu'ils se concentrent sur leur travail scolaire, ils seront reconnus, car toute peine

est récompensée et il ne faut pas qu'ils se sentent rejetés parce qu'ils ne sont pas à l'appel ce soir. Je me fais l'interprète de M. le Maire en vous disant que nous voulons vous encourager pour vos efforts, que cette récompense est une victoire pour vous, mais également que cela soit une victoire à valeur d'exemple pour tous ceux que vous côtoyez au quotidien, dans vos écoles, au collège ou au lycée. La distribution de prix est l'évènement le plus

important de l'année scolaire. Devant l'auditoire de ce soir, devant de futures élites, devant M. le Maire et les élus, devant vos familles et amis, c'est aussi un évènement que de proclamer le nom de jeunes élèves et adolescents motivés, assidus, de jeunes qui ont des projets, qui rêvent tout simplement d'une vie meilleure, où les valeurs du respect et de l'effort sont considérés et récompensés ».



PRIX COLONEL REDOUTEY

A l'un des élèves ayant fait le plus de progrès pendant l'année scolaire, une somme de 40 euros.

- M. HUET Steve, élève au LYCEE PRIEUR de la COTE D'OR (Site Léonard de Vinci)
- M. PROST Jocelyn élève au LYCEE PRIEUR de la COTE D'OR (Site Prieur)
- M. LORETTE-FROIDEVEAUX Théo, élève au Collège de la Croix des Sarrasins
- M. TREMON Mickael, élève à l'Ecole « Jean Jaurès »
- M. BARSU Théo, élève à l'Ecole « Jean Moulin »
- Melle LADERRIERE Coline, élève à l'Ecole « Pasteur »

PRIX DOCTEUR GASTON ROUSSEL

Une somme de 40 euros est attribuée à l'un des meilleurs élèves en chimie-biologie du Lycée Prieur de la Côte d'Or, site Prieur :

- M.DEVEAUX Aurélien

PRIX BERNARD GAILLARD

Une somme de 40 euros est attribuée

A l'un des meilleurs élèves du Lycée Prieur

- M. BARBIER Maxime (Site Léonard de Vinci)
- Mlle MAUGENDRE Anne-Sophie (Site Prieur)

A l'un des meilleurs élèves du Collège « La Croix des Sarrasins » :

- M. JORAN Alexis

A l'un des meilleurs élèves de l'Ecole « Jean Jaurès »

- M. DI FUZIO Angelo

A l'un des meilleurs élèves de l'Ecole « Jean Moulin »

- Melle VUILLEMIN Manon

A l'un des meilleurs élèves de l'Ecole « Pasteur »

- M. BENS Corentin

LEGS MARGUERITE MALMANCHE

Sur la proposition des chefs d'établissements scolaires, une somme de 40 euros est attribuée à :

- Melle FAHIM Myriam, Elève à l'Ecole « Jean Jaurès »
- Melle SPINDLER Romane, Elève à l'Ecole « Jean Moulin »
- M. BURIASCO Olivier, Elève à l'Ecole « Pasteur »

DONATION MATHILDE MILLARDET

Sur la proposition des chefs d'établissements scolaires, une somme de 40 euros est attribuée à :

- Melle MOUTAMA Ingrid, Elève à l'Ecole « Jean Jaurès »
- M. MONIN BAROILLE Thomas, Elève à l'Ecole « Jean Moulin »
- Melle MARTEL Clara, Elève à l'Ecole « Pasteur »

PRIX LEDEUIL

Sur la proposition des Chefs d'Etablissements Scolaires, une somme de 40 euros est attribuée à :

- M. PERONET Sean, Elève à l'Ecole « Jean Jaurès »
- M. RABAN Valentin, Elève à l'Ecole « Jean Moulin »
- Melle CHAUDAT Laurène, Elève à l'Ecole « Pasteur »

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2009/2010 MATERNELLES – NOUVEAUX ARRIVANTS SUR AUXONNE

SONT CONCERNEES :

- Les inscriptions en maternelle des enfants nés en 2006 et 2007,
- Les inscriptions en écoles maternelles et élémentaires des nouveaux arrivants sur Auxonne.

Les dossiers sont à retirer au Service scolaire (Bâtiment derrière la perception) et à rapporter au plus vite au même endroit munis des photocopies suivantes :

- livret de famille (pages parents et enfants)
- justificatif de domicile

- attestation d'assurance responsabilité civile
- jugement de divorce le cas échéant
- agrément de la nourrice agréée si elle ne dépend pas de votre périmètre scolaire.

CONCOURS DES JEUNES DESSINATEURS ORGANISE PAR LA PEEP THEME : « TOUS ENFANTS DE LA TERRE, TOUS ENFANTS DU MONDE »



Cadre de Vie

RESULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Catégorie Villa



1er prix : Mme Jean TACHIN
2ème prix : Mme Denise SERVELLE
3ème prix : Mme Bernadette TACHIN

Catégorie Maison en Ville



1er prix : M. Pierre BALLIGAND
2ème prix : M. René BRAYER
3ème prix : M. Alain SAUNIER

Catégorie maison ancienne



1er prix : M. Yvann BARTHELD
2ème prix : M. Gérard REY
3ème prix : M. Robert BASSOLEIL

Catégorie exploitation agricole



1er prix : M. Jean LANAUD
2ème prix : Mme Jacqueline BASSOLEIL
3ème prix : M. Jean-Luc PERES

Catégorie balcon

1er prix : Mme Renée TREVEY-BIZOT
2ème prix : M. Michel FABRE
3ème prix : Mme Marie-Louise BARRAUX

Catégorie commerce



1er prix : Les Blés d'Or

TRAVAUX CARREFOUR DE LA POSTE



La poste doit être démolie au cours du deuxième trimestre. Avant de créer un rond point en remplacement des feux, divers travaux vont être effectués :

- Réfection des canalisations des eaux usées et de l'eau potable
- Intervention Gaz de France les semaines 26 et 27

La création du rond point de la poste devrait donc commencer au second semestre de cette année.

< Les nouveaux locaux de la poste

TRAVAUX EAUX USEES ET AMENAGEMENTS EAU POTABLE

- Depuis mars, la ville a effectué des réfections sur les canalisations des eaux usées et de l'eau potable ruelle de Richebourg
- 6 bornes ont été installées par la société EHTP dans le cadre du renforcement incendie
- Réfection des canalisations des eaux usées rue Rosière pour la mi-avril
- Réfection des canalisations des eaux usées et de l'eau potable boulevard pasteur de mi-avril à mi-juillet
- Réfection également des canalisations des eaux usées à la Grande Plaine prévue semaine 22
- Réservoirs aériens d'eau potable en bord de Saône: les travaux d'étanchéité sont en cours. Les deux réservoirs seront réhabilités à tour de rôle sachant que l'alimentation ne peut être interrompue. Pendant cette période l'entreprise ETANDEX chargée des travaux, la Lyonnaise des Eaux et la Ville d'Auxonne vont veiller avec attention à ce réseau.

TRAVAUX QUAIS DE SAONE COTE DEVIATION POIDS LOURDS

La ville a aménagé de grosses jardinières le long de la déviation poids lourds, qui seront fleuries de fleurs annuelles et bi-annuelles, le reste sera engazonné. L'entrée d'Auxonne doit refléter la beauté de notre ville.



TRAVAUX SALLE DU VANNOIS



Divers travaux ont été effectués par les services techniques de la commune :

- Un mur a été monté afin de séparer les cuisines de la salle de réception
- L'entrée de la salle a été transférée (il était incongru de passer par les cuisines pour accéder à la salle de réception !)

PORTES DE L'ARSENAL

Les portes de l'Arsenal étaient dans un état de délabrement avancé ! Le menuisier de la Commune, Monsieur Lionel FEUILLEBOIS, a donc rénové complètement et refait à l'identique les éléments de ces portes, avec la même méthode de construction qu'autrefois. Le résultat est là, et redonne du blason à ce magnifique bâtiment.



TRAVAUX DIVERS

Le bureau de la police Municipale a été entièrement rénové (papier et peinture)

La Salle des Mariages a été transférée au rez-de-chaussée de la Mairie afin de la rendre accessible aux

personnes à mobilité réduite. Elle a été totalement rénovée (papier, peinture et isolation).

Le Bureau de la Comptabilité a lui aussi eu droit à un check-up complet (papier, peinture, parquet)

DEJECTIONS CANINES

Rappel de l'arrêté n° 7h / 2002 déposé le 13 mai 2002, ayant pour objet la salubrité des lieux publics :

- **Article 1er** : Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux sur toutes les voies publiques et dans les lieux publics.
- **Article 2** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois

Associations

A NE PAS MANQUER...

MAI

1 : Run and Bike - Duathlon vert : Renseignements au 03 80 31 01 61.

2 : Ouverture du Musée Bonaparte.
2 - 3 : Tour Cycliste du Val de Saône organisé par le S.C.O. Dijon.

8 : Commémoration du 64ème Anniversaire de la Victoire de 1945. Monument aux Morts de Rhin et Danube - Square De Latre de Tassigny.

- Marché aux fleurs dans les jardins de l'Hôtel de Ville organisé par A.S. Aiglon Basket.

10 : Loto de l'Etoile Auxonnaise à la Salle Événementielle à partir de 13 h 00.

12 : Spectacle de danse contemporaine « Yann Raballand » organisé par Body Dance et la Ville d'Auxonne à la Salle Événementielle à 20 h 30.

18 : Ouverture de la piscine municipale.

30 - 31 : 45ème Anniversaire du Comité de Jumelage.

31 : Tour cycliste de Côte d'Or.

JUIN

1 : Clôture des festivités du 45ème Anniversaire du Comité de Jumelage.

6-7 : Spectacle Body Dance.

7 : Elections Européennes.

8 : Commémoration de la fin de la guerre d'Indochine - Monument à 18 h 00.

13 : Fête des Associations.

14 : Concours de pêche de S.O.S. RIVIERES PROPRES à partir de 13 h 30 près des H.L.M. du Bord de Saône. Infos au 06 10 44 39 65.

18 : Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle à 19 H. Au monument aux Morts - Jardin du Souvenir Français.

21 : Fête de la musique.

24 : Don du sang de 7 h 00 à 13 h 00 Salle Événementielle.

27-28-29-30-31-1-2-3 : Fête du Cinéma.

COMITÉ DE JUMELAGE AUXONNE-HEIDESHEIM



Les reines allemandes et françaises 2009



Les Maires d'Heidesheim et d'Auxonne

Les 28 février, 1er et 2 mars, nos amis d'Heidesheim sont venus fêter Carnaval à Auxonne. Leur délégation de 23 personnes, moins qu'à l'accoutumée, était conduite par Madame Ria SCHLITZ présidente du Comité allemand, et Monsieur Jens Lothar HESSEL, maire nouvellement élu d'Heidesheim. Monsieur HESSEL a découvert la ville d'Auxonne et fait connaissance avec Monsieur Raoul LANGLOIS, qui l'a convié à une réunion à l'hôtel de ville le lundi matin. En sortant de cette réunion, les deux maires ont rejoint les représentants des comités de jumelage pour participer à la préparation du 45ème anniversaire du jumelage entre les deux cités. Rappelons que le 45ème anniversaire du Jumelage aura lieu le week-end de Pentecôte les 30, 31 mai et

1er juin prochains. Une délégation forte de 220 à 250 heidesheimer, dont un nombre conséquent de jeunes sportifs, est attendue à cette occasion. Le principe du Jumelage voulant qu'un maximum de nos amis soit logé dans les familles françaises, tous les auxonnais qui désirent recevoir des heidesheimer sont sollicités pour participer à cette grande fête de l'amitié. Pour de plus amples renseignements contactez :

Le président : Monsieur Michel-Pierre TRIAT 03 80 37 31 91
La vice présidente : Madame Nicole DESCHAMPS 03 80 37 35 92
La secrétaire : Madame Odile MERY 03 80 31 15 86
La trésorière : Madame Bernadette ADARBES 03 80 37 49 30

CARNAVAL DU CCEA

Les Reines allemandes sur le char réalisé par les services techniques de la Ville



Les Reines du Carnaval 2009

Le 1er mars a eu lieu le traditionnel Carnaval du CCEA.

Une vingtaine de chars, faisant assaut d'ingéniosité et d'esthétique, ont défilé dans les rues du centre-ville d'Auxonne qu'un nombreux public avait envahi, d'autant que le ciel a bien voulu se montrer clément jusqu'à la fin du corso.

S.O.S. RIVIERES PROPRES, UN GESTE POUR LA PLANÈTE...

A NE PAS MANQUER...

JUILLET

13 : Pique Nique Républicain à partir de 18 h 00 dans les Jardins de l'Hôtel de Ville.

14 : Piscine Municipale gratuite. Après-midi : jeux pour les enfants à la Base de Plein Air. Portes ouvertes aux Clubs Nautiques.

Au port : spectacle avec les Scarlines. En soirée : Feu d'Artifice au bord de Saône suivi d'un bal.

22 : Don du sang de 7 h 00 à 13 h 00 - Salle événementielle.

AOÛT

7-8-9-13-14-15-16 : Spectacle Son et Lumière organisé par la Confrérie Facétieuse. «L'Homme à travers sa folie et ses inventions » A partir de 22h00, dans la cour du Château Louis XI.

19 : Don du sang de 7 h 00 à 13 h 00 - Salle Événementielle.

29 : Régional de Pétanque dans la cour du Château Louis XI, organisé par la J.P.A. Renseignements auprès de M. Delion au 03 80 31 14 40.

30 : Fête de St Fiacre, patron des maraîchers. Remise du Saint puis Grande Messe à l'Eglise Notre Dame d'Auxonne suivie d'un repas.

30 : Course de Fun Car sur piste en 8. Organisée par Fun Cars Auxonnais. Renseignements M. Lolliot au 03 80 31 11 86.

SEPTEMBRE

13 : Fête d'Auxonne.

- Triathlon Auxonne Val de Saône au Château Louis XI. Renseignements J. Marc CLUZEAU au 03 80 37 34 46.

- Commémoration de la Libération d'Auxonne. Messe à 10 h 00 à l'Eglise Notre Dame d'Auxonne, puis mise en place du défilé pour le Monument de Rhin et Danube - Square De Lattre de Tassigny : suivi d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts du Jardin du Souvenir Français.

30 : Don du Sang de 7 h 00 à 13 h 00 - Salle événementielle.



Les bénévoles au rendez-vous



Une partie des déchets ramassés (sans commentaires...)

Le dernier dimanche de Mars une trentaine de nos bénévoles d'Auxonne, mais aussi des communes situées en bord de Saône, jusqu'à Saint Jean de Losne, se sont retrouvés afin de procéder au ramassage des ordures qui jalonnent les rives de la Saône. Cinq équipes se sont relayées, des puits à Auxonne jusqu'à Losne. Chaque équipe étant précédée d'un matériel de collecte en principe un tracteur et une remorque.

La Communauté de Communes d'Auxonne Val de Saône, qui prend à son compte le coût de transport de la benne réceptrice de l'ensemble de la collecte, ainsi que celui de la destruction des déchets, nous a communiqué le chiffre de 840 kg de déchets ramassés. Une partie du parcours n'était pas terminée en fin

de matinée, les détritrus ramassés le lundi soir ont été emmenés directement à la déchetterie, les berges ont donc été débarrassées cette année encore de plus d'une tonne d'ordures les plus diverses. Il s'agit d'un chiffre hors verre, le verre : bouteilles ou autre est trié au fur et à mesure du ramassage et déversé directement dans les containers communaux. En volume c'est assez impressionnant, car il y a beaucoup de plastique, de polystyrène qui pèse peu. Il est du devoir de chacun d'avoir un peu plus de sens civique et de faire un geste pour la planète.

Notre belle rivière est une vitrine pour le tourisme fluvial, et les Auxonnais apprécieraient d'autant plus le bord de Saône pour leurs promenades s'il reste propre.



DUO DE L'ESCABEAU
17-04-2009

COUP DE PROJECTEUR

MONA SAUCE MOUTARDE
18-04-2009



TORTUES JEANINE
Lez'Artempo - 21-02-2009
Diabolik Photo



Diabolik Photo
KOUETT
Lez'Artempo - 21-02-2009



OESTROGENA ORCHESTRA
Lez'Artempo - 21-02-2009
Diabolik Photo



Diabolik Photo
CHUBBY FACED
Lez'Artempo - 21-02-2009

Tribune Libre

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Groupe Municipal « Ensemble, Autrement... »

Soyons brefs, dorénavant nos mots sont comptés !

Nous avons attiré l'attention du Maire sur le « p'tit auxonnais », publié par une association, qui tient des propos inacceptables à l'égard des Auxonnais en général quasiment considérés comme des « hors la loi », mais également à l'égard des élus de l'opposition accusés de fuir leurs responsabilités. Il nous a également semblé intolérable que deux adjoints en exercice, officiers de police judiciaire et soumis à un devoir de réserve profitent de cette tribune pour aborder des sujets non présentés au conseil et ainsi remettre en cause les principes mêmes de la démocratie.

Récemment, les deux groupes d'opposition ont saisi le maire sur le manque de clarté dans le dossier d'implantation d'une grande surface et du développement économique de la zone du Charmoy. Le choix du projet « le plus abouti » s'est fait sans aucune présentation ni concertation au sein du conseil. Seule, la municipalité (maire + adjoints) était informée des différents projets. Nous avons donc souhaité, au nom de la démocratie, que les projets et les critères de choix soient présentés aux conseillers (majorité et opposition) en séance publique.

On s'interroge sur le bien fondé de certaines dépenses : vélos pour la police municipale, vidéosurveillance, informatique, borne camping car, certains travaux de voirie, tondeuse autoportée, par exemple... Par contre et bien sûr nous n'avons pas été entendus, il nous semblait judicieux d'investir dans d'autres modes de chauffage, dans une saleuse, etc (protection de l'environnement et dépenses de fonctionnement obligent).

Le projet de démolition et dépollution du site des anciennes aciéries s'élève à 1 800 000 Euros minimum avec des aides à déduire estimées à 950 000 €. Nous avons fait amender la délibération du conseil en demandant que la commune ne s'engage sur ce dossier que si l'obtention des aides est certaine. Sinon, le contribuable devra mettre la main au portefeuille pour couvrir la dépense engagée.

D'une façon générale certaines recettes semblent minimisées. Les dépenses imprévues quant à elles existent toujours pour 153 874.65 €. L'an passé, on pouvait concevoir la présence de cet article en raison de la « non maîtrise » des engagements de la précédente municipalité... Qu'en est-il de la sincérité du budget ?

Alors que la crise économique frappe partout, et que les entreprises et les administrations s'efforcent de limiter leurs dépenses, la mairie d'Auxonne n'hésite pas à augmenter de 10 000 € son budget « Fêtes et cérémonies » !

Ces quelques motifs parmi d'autres nous ont conduits à voter contre le budget principal 2009.

Afin de communiquer (sans limite de caractères) et de vous informer sur la vie municipale, nous avons ouvert depuis le 23 décembre 08, un blog à l'adresse internet suivante .

<http://auxonne-ensembleautrement.blogspot.com/>

Le 14 avril 2009

M. F. COQUET, M. P. TARTERET, G. MONIN-BAROILLE, N. ROCHET.

AUXONNE...Une gouvernance qui interpelle !...

La communication

Il est curieux de constater que les Compagnons du Val de Saône, association hautement partisane s'immiscent par le biais de leur journal « le P'tit Auxonnais » dans la gouvernance de notre ville. Il est vrai que Monsieur le Maire est membre de cette association et deux de ses adjoints sont respectivement Directeur de publication et secrétaire du journal.

Est-il tolérable que des dossiers très importants concernant la ville d'Auxonne, soient développés avant que le conseil municipal en est préalablement débattu ? Nous invitons Monsieur le Maire à faire cesser ce mode de communication animé par un groupe de nuisance, dont la division semble toujours être leur principale préoccupation.

Les Auxonnais en cette période de crise et très difficile pour certains, n'ont-ils pas plus besoin de concertation et de solidarité ?

La démocratie est absente

Savez-vous que la ville d'Auxonne avait obtenu dans le cadre du contrat « Etat Région Pays Plaine de Saône Vingeanne », une subvention conséquente pour l'aménagement d'une halte fluviale moderne ? Que cette subvention a été abandonnée au motif de la création d'un port sans que le conseil municipal en soit préalablement informé...

Savez-vous que la création de ce port n'a toujours pas fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal ?...

Savez-vous que l'approche financière et les conséquences fiscales sont toujours dans l'ombre et que le conseil municipal n'a pas encore statué sur la pertinence de ce projet ?

Monsieur le Maire, il faut tirer les leçons du passé. Avez-vous oublié le fiasco de 1999 ?... Consécutif à l'absence de concertation et de débat... La presse annonçait le démarrage immédiat des travaux du Port !... Quand est-il advenu ?...

Monsieur le Maire pouvez-vous prendre le risque d'un discrédit aussi retentissant ?

Une grande surface s'installe à Auxonne

Sans information, sans concertation sans débat au sein du conseil municipal, la presse annonce brutalement l'installation prochaine d'une grande surface avec l'aval de Monsieur le Maire d'Auxonne !... en effet d'annonce : 250 emplois chiffre parfaitement irréaliste !...

Surprise et indignation au sein de la Communauté de Communes laissée pour compte dans cette affaire...

Indignation chez de nombreux commerçants qui voient leur avenir menacé...

Les élus de l'opposition s'interrogent sur la capacité de l'équipe majoritaire à assurer une sérieuse direction de notre ville.

Les Auxonnais subiront-ils encore longtemps un dirigisme excessif et un mépris de la démocratie ?

Fiscalité

Les résultats obtenus en 2007 et 2008 dégagant des excédents significatifs, associés au transfert de compétence à la Communauté de Communes du centre de loisirs permettaient de ne pas augmenter les impôts.

Nous avons voté contre cette augmentation, car elle ne prenait pas en compte un pouvoir d'achat des ménages de plus en plus préoccupant.

Les embms **AUXONNE NOTRE VILLE**

Antoine ANZS érardG ABELLE eine RELOMCO

Zoom

DROIT DE RÉPONSE

De l'ASSOCIATION DES HABITANTS ET RIVERAINS DES HAMEAUX ET LOTISSEMENTS D'AUXONNE

(Président : Bernard BRANDELET – 52 rue de Moissey 21130 AUXONNE)
aux saisines du Groupe Municipal d'opposition « Ensemble, Autrement... » publiées dans les INF'Auxonne n° 23 et 24.

« Concernant les « travaux d'envergure » et « le traitement de faveur » d'un « riverain de la Cour » évoqués, il s'agit d'une information sans fondement, aucun fossé n'ayant été réalisé dans ce hameau.

S'agissant du dossier de l'aire d'accueil des gens du voyage, la précédente

municipalité, dont certains d'entre vous faisaient partie, a fait preuve d'un manque de concertation et de responsabilité dans cette affaire, qui a été, à notre initiative, sanctionné par le tribunal administratif. Le rôle de notre association s'arrête à cette décision devenue définitive.

A toutes fins utiles, nous rappelons le but statutaire de notre Association : « amélioration du cadre de vie et respect de l'environnement pour le bien-être de ses habitants », auquel nous entendons continuer à nous conformer.

Merci de votre compréhension. »
Bernard BRANDELET, Président.

202ème ANNIVERSAIRE DE L'ARME DU TRAIN 1807 - 2009

Le 26 mars 1807, dans son quartier général à Osterode en Prusse orientale, l'empereur Napoléon I signait l'acte de création du train des équipages. Dans le cadre des manifestations de la fête de l'arme du train, le 511e régiment du train a fêté cet événement à Auxonne.



Défilé Place d'Armes



départ du Président des sous-officiers,
le major Bouillod

Au Programme :

Le mercredi 25 mars :

18h00 - Messe célébrée à l'église Notre Dame d'Auxonne.

Le jeudi 26 mars :

activités ludiques sur la place d'Armes du quartier Bonaparte.

10h30 - prise d'armes avec remise de décorations ordre du jour N°1 « départ du Président des sous-officiers, le major Bouillod, ordre du jour N°2 « Création de l'arme », suivi d'un défilé.

Après la prise d'Armes : Remise de Ceintures Rouge d'honneur (personnel ayant contribué au rayonnement du régiment) à l'adjudant-chef Guilleminault dans la chambre Bonaparte.

Un repas de corps a clôturé cette journée.

AUXONNE PASSIONNEMENT

Nous venons de passer le cap de la première année de mandature. Avec Raoul LANGLOIS, notre Maire, nous avons commencé la réalisation du programme proposé aux auxonnais durant la campagne électorale. Il est important de souligner que si nous avons pu mettre en œuvre ce programme, en dépit du fait que nous subodorions que la commune présentait quelques difficultés financières, c'est parce qu'il est réaliste, économiquement viable et a été mûrement réfléchi avant de le soumettre à l'approbation de nos concitoyens. Le rapport d'audit demandé par la municipalité, a été présenté à l'ensemble du conseil municipal le 18 février dernier.

Ce rapport met en évidence une fragilité de notre équilibre financier liée à la mauvaise répartition de la charge fiscale dans la commune :

- La taxe professionnelle est versée par une centaine d'entreprises, mais la plus grosse part de son montant est versée par quatre entreprises, donc nous sommes dépendants de la bonne santé de celles-ci
- Comme il y a moins d'entreprises, la charge fiscale est de plus en plus transférée sur les ménages.

Cela nous conforte dans notre volonté de faire venir de nouvelles entreprises dans notre canton, puisque cette mission est désormais dévolue à la Communauté de Communes. Deux zones ont été retenues, la zone dite « du Charmoy », face à celle des Granges Hautes, et une autre située entre Tillenay et Villers les Pots, à gauche de la D 905 en direction de Dijon avant le passage à niveau.

Le projet de port avance à grands pas, les investisseurs privés potentiels en sont déjà aux études préliminaires. Là encore, quel dommage que nos prédécesseurs aient déclaré que le port n'était pas une priorité pour eux, laissant filer les

subventions sur d'autres projets du bassin Saône-Doubs, perdant une occasion de développer le tourisme en notre cité, défavorisant ainsi le commerce local.

A propos du commerce local, légitimement inquiet du projet d'implantation d'une nouvelle grande surface, l'activisme outrancier de certains, entretenant la peur des autres à des fins très partisans, conduit les commerçants à perdre de vue les questions essentielles qui se posent. En effet, compte tenu que le port sera vraisemblablement opérationnel dans un délai relativement proche, et compte tenu qu'une nouvelle grande surface ne sera pas ouverte avant deux ans au moins, que faire:

- pour rendre le centre ville plus attractif
- pour rendre les petits commerces plus attractifs
- pour que les touristes dépensent plus d'argent à Auxonne
- pour que les clients venant acheter dans la nouvelle grande surface, dont beaucoup ne venaient jamais à Auxonne auparavant, aient envie de venir arpenter les rues du centre ville, découvrir les services proposés par les commerçants auxonnais et profiter du futur hotel.

L'équipe d' « Auxonne Passionnement » reste très attachée à la défense du petit commerce, mettra tout en œuvre pour l'aider, mais n'oubliera jamais que l'intérêt général des auxonnais prime sur tout intérêt particulier.

R. LANGLOIS, J. COMBÉPINE, J. RAYMOND, C. LAPOSTOLLE, C. COMPAYRÉ, J-P. MOINDROT, M. LASSAGNE, D. MÉRY, V. PÉREZ, N. ROUSSEL, D. POINT, J-M. BOISSELIER, N. NIMEZ PEREIRA, M. ZRIZOU, M-C. LOLLIOT, V. MIAU, P. GOUDÉ, S. VARLET, M-P. TRIAT, V. GILOT, H. BARRAUX, V. ENGELHARD

Ville d'Auxonne

Place d'Armes 21130 AUXONNE

Tél : 03 80 27 00 50

Directeur de la publication : Raoul LANGLOIS

Photos : Mairie d'Auxonne sauf mentions légales

Désormais retrouvez toutes
les informations pratiques de
votre ville sur www.auxonne.fr

